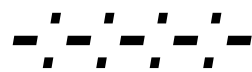




*TROPHEE  
D'AQUITAINE*



*FOSSE  
UNIVERSELLE*

2019

# REGLEMENT FOSSE UNIVERSELLE

## ARTICLE 1 :

Le Trophée d'Aquitaine de Fosse Universelle est ouvert à tous les tireurs de la Ligue d'Aquitaine et à ceux des ligues avoisinantes en possession d'une licence fédérale de la F.F.B.T. en cours de validité.

## ARTICLE 2 :

Le Trophée d'Aquitaine de Fosse Universelle se tirera cette année dans les stands des clubs de : AS SOUSTONNAISE BT, BTC COTE BASQUE, BTC DU MARSAN, BTC DU TEMPLE, BTC SORE, BTC YCHOUSOIS, CBT AMBESIEN, CERCLE TIR DYONISIEN, COMITE BASCO LANDAIS (TARNOS), PECH D'ANCOU (MONTPEZAT), PIGEON D'OR (BASTENNES), TC DUBOURDIEU CESTAS, TIREURS DE POMPIEY.

## ARTICLE 3 :

Le prix des engagements à ces concours est fixé comme suit :

100 plateaux : Seniors, Vétérans, Dames : **43 €** dont **19 €** seront distribués suivant la grille jointe.  
Juniors : **20 €**, dont **10 €** seront distribués.

**Une somme de 3 € sera versée pour la dotation finale du Trophée, POUR TOUS LES PARTICIPANTS (cadets et juniors compris).**

## ARTICLE 4 :

Pour être classés, les tireurs doivent participer au minimum à un concours dans au moins six des treize clubs, parmi ceux mentionnés ci-dessus et dans le calendrier du Trophée.

## ARTICLE 5 :

Chaque tireur peut participer à tous les concours qu'il souhaite dans chaque club organisateur, seul son meilleur résultat dans chaque club sera retenu. S'il a participé à des concours dans les treize clubs, il ne sera retenu que les six meilleurs. Le Championnat de Ligue comptera comme un concours du trophée mais ne sera pas obligatoire.

## ARTICLE 6 :

Le classement Scratch du Trophée, par séries et catégories, sera établi sur un total de **600 plateaux**.

## ARTICLE 7 :

La remise des prix devra être effectuée dans un délai raisonnable après la fin du tir (30 minutes maximum). Lors de la remise des prix, le club décidera de ne remettre les enveloppes qu'aux tireurs présents ou de les remettre à une autre personne. Les enveloppes non retirées resteront au club jusqu'à la fin de la saison, date à laquelle elles deviendront la propriété du club.

## ARTICLE 8 :

La remise des prix du Trophée se fera lors d'une **finale** indépendante du résultat du Trophée qui aura lieu le **Samedi 24 Août 2019 aux TIREURS DE POMPIEY**. Tous les tireurs classés dans le Trophée tireront 100 plateaux. **Un tirage au sort sera effectué 3 jours avant la finale.** Pour les horaires de tir, s'adresser au club organisateur. **Les prix (bons d'achat) seront remis uniquement aux tireurs présents et ayant participé à la finale. Les tireurs absents à la finale mais pouvant justifier d'un certificat d'hospitalisation d'hospitalisation ou de leur participation à une autre compétition pourront prétendre aux bons d'achat, à condition d'en avoir prévenu Mme Claudine MEUNIER minimum une semaine à l'avance.**

Un trophée viendra récompenser les 3 premiers tireurs du scratch. Le premier du scratch se verra remettre un Super Trophée qu'il gardera un an et qu'il remettra en jeu l'année suivante. Il sera également invité à la finale de l'année suivante et se verra l'honneur de remettre le Trophée au nouveau vainqueur. Ce Trophée, s'il est gagné 3 années consécutives par le même tireur, lui sera acquis définitivement.

Les lauréats devant participer à la finale seront prévenus individuellement en temps utile.

Un repas pris en commun étant prévu pour contribuer à la bonne entente qui règne à la Fosse Universelle en Aquitaine, il sera demandé aux finalistes de ce Trophée de prévenir de leur présence à cette finale.

#### **ARTICLE 9 :**

Le règlement sportif applicable est celui de la F.F.B.T. (Cahier des charges de la Fosse Universelle). Les cartouches autorisées sont des 28 gr maximum.

#### **ARTICLE 10 :**

Les grilles utilisées lors de ces concours seront les grilles officielles de la F.F.B.T. le Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine, par l'intermédiaire de sa commission sportive de Fosse Universelle, se réserve un droit de regard sur le réglage des fosses.

#### **ARTICLE 11 :**

En cas de problème, seule la commission sportive de Fosse Universelle du Comité Régional de Nouvelle-Aquitaine sera habilitée à prendre les mesures appropriées. Ses décisions seront sans appel.

#### **ARTICLE 12 :**

Tout club dont les concours figurent au calendrier du Trophée s'engage à accepter le présent règlement.

Tout tireur qui participe au Trophée d'Aquitaine de Fosse Universelle s'engage à accepter le présent règlement.

### **DATES DES CONCOURS :**

<i>CLUB</i>	<i>JANVIER</i>	<i>FEVRIER</i>	<i>MARS</i>	<i>AVRIL</i>	<i>MAI</i>	<i>JUIN</i>	<i>JUILLET</i>	<i>AOUT</i>
<i>AS SOUSTONNAISE BT</i>			10	14				
<i>BTC COTE BASQUE</i>	27		3					
<i>BTC DU MARSAN</i>	13			22				
<i>BTC DU TEMPLE</i>			17					
<i>BTC SORE</i>		17				22 et 23 <b>Ligue</b>		
<i>BTC YCHOUSOIS</i>		24	24					
<i>CBT AMBESIEN</i>					1			
<i>CERCLE TIR DYONISIEN</i>					30			
<i>COMITE BASCO LANDAIS</i>					19			
<i>PECH D'ANCOU</i>					8			
<i>PIGEON D'OR</i>		3						
<i>TC DUBOURDIEU CESTAS</i>		10			26			
<i>TIREURS POMPIEY</i>						10		24 <b>Finale</b>